

L'an deux mil dix-huit, le 24 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juillet 2018, s'est réuni à la Mairie de Cussac à 18 h 00, sous la présidence de Luc GABETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Étaient présents :

Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Jean Louis CLERMONT-BARRIERE, Robert DUFOUR, Jean Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE, Marie Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT, Patrick REY

Excusé(es) ayant donné pouvoir: Dominique CHAMBON donne pouvoir à Luc GABETTE, Bruno NAULEAU donne pouvoir à Jean Pierre DUROUSSAU

Excusées : Paola GABORIAU, Julie PEPIN

Absente : Josette LAPOUGE

Secrétaire de séance: Solange FREDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

Compte-rendu

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus. Début du Conseil 18 h 15.

Point n° 1 : Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

- Sécurisation des écoles par des rambardes et des potelets : travaux assurés par l'entreprise Ombrage CRT de Séreilhac pour un montant HT de 3420 Euros – TTC: 4104 euros (compte 21)
- Installation de 3 barrières amovibles pour le marché par l'entreprise PIC BOIS de Tournay pour un montant HT de 2 223 euros – TTC 2667,60 (compte 21)
- Rafrâichissement de la Table d'Orientation dans la Forêt de Boubon par l'Entreprise PIT BOIS de Tournay pour un montant HT de 866,30 euros – TTC : 1 147,56 euros

Point 2 : Chaufferie bois communale

- Répar
ation de la fuite d'eau détectée sur le réseau de chaleur (côté EHPAD)

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée délibérante qu'une fuite d'eau dans le réseau de distribution de chaleur de la commune a été détectée depuis le début de la saison de chauffe 2017/2018.

Des fouilles pour détecter l'emplacement exact de la fuite sur le réseau enterré ont été réalisées avec la SAUR notamment ; celle-ci étant équipée des machines adéquates.

Il précise par ailleurs, qu'il était malgré tout nécessaire d'attendre la fin de la saison de chauffe, pour permettre la réalisation des travaux ; dans la mesure où une purge générale du réseau est nécessaire au préalable et n'aurait pas été permise, au risque de couper le service pendant plusieurs semaines aux bénéficiaires.

Une consultation a donc été opérée entre plusieurs entreprises. Monsieur le Maire présente les résultats des entreprises s'étant positionnés :

	HT	TTC	Observations
--	----	-----	--------------

Hervé Thermique	5016.00	6019.20	
Avenir Climatique	5586.66	6703.99	
SOPCZ	9429.22	11315.06	

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité des votants:**

DÉCIDE : d'attribuer le marché à l'entreprise Avenir Climatique, située à Cussac pour un montant HT de **5 586.66€** jugée l'offre économiquement la plus avantageuse, au vu du devis global des trois opérations demandées et le montant des deux autres prestations dont l'offre a été retenue (cf: délibération n°2018/095).

Raccordement de l'ancien presbytère au réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en vue de la création d'une maison des associations et d'un logement temporaire, débutée ces dernières semaines pour une réalisation en début d'année 2019.

Il rappelle également que dans le projet figurait la volonté de raccorder le futur ERP communal au réseau de chaleur communal au même titre que l'ensemble des bâtiments communaux ouverts au public de la commune.

Parallèlement aux travaux de réparations de la fuite du réseau, Monsieur le Maire précise qu'il a été également à ces mêmes entreprises de se positionner sur ce projet de raccordement au réseau de chaleur. Il présente en conséquence, les résultats de la consultation opérée entre les entreprises :

	Extension réseau	Compteurs énergies +	Total HT	Observations
Hervé Thermique	14 360.53	5068.00	19428.53	
Avenir Climatique	4184.68	4930.10	9114.78	Terrassement et réalisation de tranchée etc non compris
SOPCZ	25 650.59	11 273.12	36 923.71	Délai de réalisation des travaux trop tardifs et prestations de terrassements avec réalisation de tranchée réalisé par l'entreprise

Considérant que les travaux de terrassement ainsi que de réalisation de tranchées au préalable des travaux peuvent être réalisés en régie à moindre coût, et sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité des votants:**

DÉCIDE : d'attribuer le marché à l'**entreprise Avenir Climatique** pour un montant HT de **9 114.78€** jugée l'offre économiquement la plus avantageuse pour les deux prestations de raccordement au réseau de chaleur de l'ancien presbytère et pour la fourniture de compteurs d'énergie supplémentaires pour améliorer le rendement de la chaudière.

3 – ACQUISITION MATERIEL ROULANT

Modification du parc roulant des services techniques en cours :

- Acquisition d'un petit camion benne, 3.5 T
- Sortie du parc de véhicules roulants de l'expert
- Sortie du parc de véhicules roulants du camion Benne Renault 3.5T avec une reprise par l'entreprise fournissant le petit camion benne

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs fournisseurs dont 3 ont donné réponses :

- Garage PENIFAURE à Oradour sur Vayres:

Nissan 130 CV – 1105kg: 29900 euros HT et reprise du camion à 1 000 euros.

Disponibilité : immédiate

- Garage NISSAN à Limoges :

Nissan130 CV – 1105 kg: 25 108 euros HT et reprise du camion à 2 000 euros –

Disponibilité: novembre 2018

- Garage RENAULT à Saint Junien : 26 300 euros HT et reprise du camion à 1 800 euros –

Disponibilité : novembre 2018

A 12 voix et 1 abstention :

Attribution du marché de fourniture au garage NISSAN à Limoges pour un montant de 25 108€ HT et une reprise du camion Benne Renault à 2 000€

4 – ALIENATION PARTIELLE RUE DE LA FERME A CROMIERES

Monsieur le Maire donne lecture à son assemblée du rapport rendu par le commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie de Cussac, en juin 2018, relatif au projet d'aliénation partielle de la rue de la Ferme à Cromières au profit de Monsieur et Madame CHASSAING.

Les conclusions du commissaire enquêteur, au vu des éléments en sa possession, sont positives, et en faveur de cette aliénation partielle. Il est demandé au conseil municipal de valider le rapport du commissaire enquêteur et prononcer ainsi l'aliénation partielle de ce chemin rural.

A l'unanimité le rapport du 24 juillet 2018 relatif à l'enquête publique concernant le projet d'aliénation partielle du chemin rural rue de la Ferme à Cromières, commune de Cussac, faisant suite à une demande de cession à titre onéreux d'une partie de ce chemin (demande de Monsieur et Madame CHASSAING.

L'aliénation qui sera suivie de la vente par la Commune au bénéfice des demandeurs est acceptée à l'unanimité. Cette vente sera réalisée une fois l'intervention des géomètres réalisée, en l'étude de Maître LORIOT CHEYRON à Vayres

5 – POINT SUR L'AVANCEE DU PROJET DE SECONDE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le dossier de projet de zonage est complet et sera déposé courant septembre aux acteurs intervenants dans la procédure (chambre d'agriculture, préfecture, CDPENAFF). La procédure suit son cours.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6-1 – Demande de subvention de la Maison de Santé

L'Association de la Maison de Santé a déposé une demande de subvention pour l'édition d'un guide. Ajournement dans l'attente du plaidoyer de l'Association lors d'un prochain conseil.

6-2 – Monsieur la Maire informe le Conseil qu'une balayeuse passera pour nettoyer les trottoirs et les caniveaux 2 fois.

6-3 – Travaux Presbytère : Monsieur FOUGERON a pris rendez-vous pour Jeudi 26 juillet : L GABETTE, F CHALEIX, J LEFORT, R DUFOUR, A BARATEAU participeront à la réunion pour assister à la présentation d'un pré-projet qui sera à valider ultérieurement par l'assemblée délibérante.

6-4 – Dossiers DETR – propositions :

- Plafond cantine scolaire
 - Tyrolienne plateau sportif
 - Lumière de la Halle
 - Aménagement de la Rue Traversière
 - Refaire les voies forestières
 - Vestiaires gymnase
 - Dallage de la cave de la Mairie
- La Ruelle du Jaladeau est à passer en dossier GRVC

6-5 : Jean Louis CLERMONT-BARRIERE demande l'état d'avancement de l'acquisition du vivier à La Mazaurie : le dossier est chez le Notaire. Il est demandé à Monsieur le Maire d'activer un peu les choses auprès de la notaire en charge du dossier.

6-6 – Travaux du Chapiteau

* Le revêtement de la scène n'était pas compris dans les devis

Devis : 7 025,68 euros HT

JP DUROUSSEAU demandera lors de la prochaine réunion des précisions sur le revêtement prévu.

* Ecran : devis pose comprise : 5 964 euros

* Réception des travaux le 1^{er} Aout.

Plus d'autres questions, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 15.